



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Luc Courard  
Patricia Tossings

# RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Bachelier en Construction

Cours de promotion sociale  
Saint-Luc Liège

06.06.2018

## Table des matières

Construction : Cours de promotion sociale – Saint-Luc Liège .....	3
Contexte de l'évaluation .....	3
Composition du comité .....	3
Présentation de l'établissement et du programme évalué .....	4
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial .....	7
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité.....	10
Conclusion générale.....	12
Droit de réponse de l'établissement.....	13

# Construction : Cours de promotion sociale – Saint-Luc Liège

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi des bacheliers en Construction. Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, M. Luc Courard et Mme Patricia Tossings, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 7 mars 2018 aux Cours de promotion sociale Saint-Luc à Liège. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les expert-e-s après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Construction, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant-e-s qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Luc Courard, expert pair
- Patricia Tossings, experte de l'éducation

---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm)

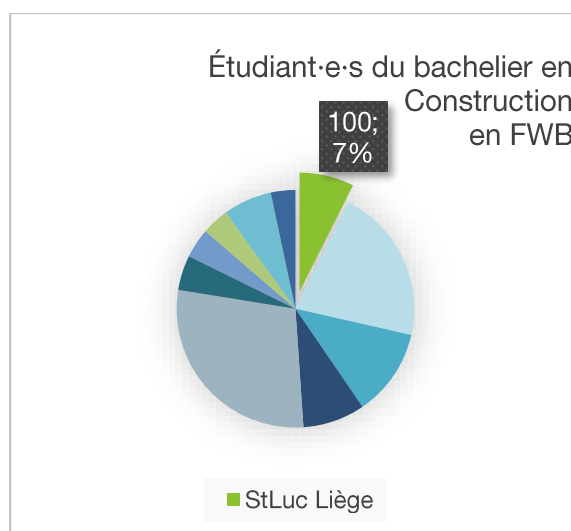
## Présentation de l'établissement et du programme évalué

Les Cours de promotion sociale Saint-Luc à Liège, fondés en 1880, relèvent de l'enseignement catholique subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils organisent aujourd'hui des formations dans des orientations principalement artistiques et techniques, de niveau secondaire ou supérieur (deux bacheliers sont organisés, le bachelier en Construction et le bachelier en Création d'intérieurs).

Le bachelier en Construction, option Bâtiment, est organisé depuis 2008-2009. Il remplace le graduat en Construction créé dans les années 1950. Depuis septembre 2013, l'établissement organise également l'option Génie civil.

La formation est organisée à horaire décalé afin d'accueillir des personnes déjà engagées dans le monde du travail.

Depuis 2012-2013, la population étudiante de la section est en croissance. En 2016-2017, le nombre d'étudiant·e-s inscrit·e-s aux Cours de promotion sociale – Saint-Luc Liège dans le bachelier en Construction représentait 7 % de la population étudiante inscrite dans les bacheliers en Construction évalués par l'AEQES<sup>2</sup>.



<sup>2</sup> Source : compilation des données des dossiers d'avancement

# Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

## Évolutions externes

Comme tous les établissements concernés par la présente évaluation, les Cours de promotion sociale Saint-Luc à Liège ont été impactés par la mise en place du décret Paysage et par les retards accumulés par le groupe de travail en charge de la refonte du dossier pédagogique de la section Construction.

Plutôt que d'en subir passivement les effets, les responsables de l'établissement ont choisi de s'approprier très positivement le décret Paysage<sup>3</sup>. Notamment, un impact important de ce décret a consisté en une modification substantielle du recrutement des étudiant·e·s : de plus en plus d'inscrit·e·s proviennent aujourd'hui de l'enseignement supérieur de plein exercice, ce qui conduit à un accroissement substantiel des demandes de VAE. De nouvelles procédures ont ainsi été mises en place (voir la partie 2), ce qui facilite la vie des étudiant·e·s entrant·e·s et celle des enseignant·e·s.

Les responsables de l'établissement ont aussi tenu à s'impliquer dans le processus de révision du dossier pédagogique de la section (dont ils attendent impatiemment la nouvelle mouture), *via* l'organisation de débats internes et la délégation d'une enseignante au groupe de travail inter-réseaux.

## Évolutions internes

Au sein de l'établissement, tant la direction que la coordination qualité et la commission qualité correspondante ont connu une stabilité remarquable (d'ancien·ne·s étudiant·e·s aujourd'hui diplômé·e·s continuent même à y participer).

L'équipe enseignante a, quant à elle, été quelque peu renouvelée, suite à plusieurs départs et à l'ouverture de l'option « Génie civil » en septembre 2013. Ce renouvellement a été saisi comme une opportunité permettant de diversifier les apports d'expertise des enseignant·e·s, celles et ceux-ci étant très majoritairement des professionnel·le·s des domaines concernés par les formations dispensées (pour rappel : « Bâtiment » et « Génie civil »).

La direction encourage les enseignant·e·s à s'inscrire dans les démarches de nomination envisageables ; en particulier, elle les incite à obtenir le CAPAES (ce qui constitue un atout en soutien aux démarches pédagogiques entreprises).

En dépit des efforts consentis, le nombre de diplômé·e·s reste faible au regard des normes imposées par le décret Paysage<sup>4</sup>. Quelques pistes sont étudiées pour tenter de remédier à cette situation :

- un important travail en interne visant à améliorer le recrutement de la section, d'une part (c'est dans cette optique que s'est inscrite l'ouverture de l'option « Génie civil ») et le taux de présentation de l'épreuve intégrée, d'autre part ;

---

<sup>3</sup> Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

<sup>4</sup> Le décret Paysage (art. 88, §2) prévoit que, au plus tard à partir la rentrée académique 2020, les cycles d'études de type court conduisant au même grade académique organisés dans le même arrondissement et dont l'un au moins diplôme moins de 10 étudiants par an en moyenne sur les cinq dernières années académiques doivent être coorganisés par les établissements habilités au sein du Pôle académique des implantations concernées, sous peine de perte de cette habilitation sur ces implantations.

- une prise de contacts avec deux autres établissements du réseau catholique de l'enseignement de promotion sociale, pour envisager la co-diplomation dans le cadre de la co-organisation de certaines unités d'enseignement.

## Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action établi à l'issue de l'évaluation de 2013 se décline selon trois axes :

- rayonnement de la formation ;
- épreuves intégrées ;
- promouvoir la réussite et donner accès à tous à des informations utiles et complètes.

Le comité des expert·e·s souligne le fait que la section procède annuellement à la réactualisation de ce plan de suivi, en listant, en chaque début d'année académique, les actions à mener et en les évaluant tout au long de l'année.

### Axe 1 : Rayonnement de la formation

Même si les actions entreprises ont du sens et ont, globalement, abouti, c'est peut-être l'axe qui a connu le moins de succès en termes de développement. Signalons, parmi ces succès :

- la réalisation d'un répertoire des entreprises ayant accueilli un stagiaire ;
- la réalisation d'un répertoire des entreprises wallonnes de construction ;
- la mise en place, dans les deux cas, d'un mailing pour invitation lors de divers événements plus ou moins festifs ;
- le développement de l'exposition de fin d'année (photos de visites de chantiers et autres activités, posters présentant le profil professionnel et les débouchés des deux options...), en collaboration avec le bachelier en « Création d'intérieurs » ;
- l'organisation d'une soirée avec des professionnel·le·s de la construction ;
- la création d'un répertoire des diplômé·e·s et l'organisation d'un repas des ancien·ne·s ;
- la participation à des salons d'informations sur les études (SIEP...).

Le comité des experts constate à nouveau une volonté affichée de toutes les parties prenantes de travailler au rayonnement de la section. Selon lui, retravailler le site internet de l'établissement constituerait un vecteur plus efficient (voir aussi les recommandations de la partie 3).

### Axe 2 : Épreuves intégrées

Le décrochage au niveau de l'épreuve intégrée est une problématique relativement classique dans l'enseignement de promotion sociale. De nombreuses actions ont été mises en place par l'établissement pour tenter de limiter ce décrochage (et, par voie de conséquence, d'accroître le nombre de diplômé·e·s de la section), parmi lesquelles certaines apparaissent comme très innovantes :

- un carnet de consignes a été rédigé et est mis à jour de façon régulière. Il est distribué aux étudiant·e·s de 3<sup>e</sup> année (et aux étudiant·e·s de 4<sup>e</sup> année en situation d'abandon) lors d'une séance de présentation, en présence de l'ensemble des enseignant·e·s ;

- une grille d'évaluation a été mise en place et est, elle aussi, revue de façon régulière, avec la collaboration des enseignant·e·s et des diplômé·e·s ;
- une séance de « dédramatisation » est organisée dès le lancement de l'épreuve intégrée. Elle comporte un atelier SWOT, un atelier d'écriture (description d'une image technique), qui visent à faire prendre conscience à l'étudiant·e de ses acquis et à éviter « l'angoisse de la page blanche » ;
- d'autres UE contribuent à préparer les étudiant·e·s à la rédaction et à la défense de leur épreuve intégrée (exposés oraux dans les cours, remise de travaux écrits, ...) ;
- une construction progressive du document écrit associé à l'EI est encouragée par le calendrier adopté (choix du sujet en fin de 2<sup>e</sup> année, quatre échéances en 3<sup>e</sup> année...) ;
- les étudiant·e·s ont la possibilité de présenter deux défenses à blanc et d'assister aux défenses des épreuves intégrées des étudiant·e·s qui les précèdent dans le cursus ; les TFE des années précédentes sont accessibles dans un local dédié à la section ;
- chaque enseignant·e de la section supervise des TFE, ce qui assure une répartition de la charge de travail sur l'équipe et la rend plus disponible pour les étudiant·e·s ; par ailleurs, la coordinatrice qualité joue un rôle important dans le suivi méthodologique (respect des échéances, suivi des *feed-backs* donnés aux étudiant·e·s...).

### **Axe 3 : Promouvoir la réussite et donner accès à tous à des informations utiles et pertinentes**

Toutes les parties prenantes soulignent les progrès réalisés sur cet axe et force est de constater que de nombreuses actions ont d'ores et déjà été mises en place et de non moins nombreuses pistes de réflexion ont été initiées. Une première série d'actions a ciblé le renforcement de l'utilisation de procédures et de modèles, émanant du réseau ou finalisés par la coordination qualité de l'établissement sur base d'échanges avec les autres parties prenantes :

- mémento(s) pour les enseignant·e·s ;
- tableaux de correspondance permettant une standardisation de la procédure de valorisation des acquis, pour faciliter le traitement des dossiers et garantir une équité maximale entre étudiant·e·s (il est à noter qu'un quart temps administratif a été dégagé à cette fin sur fonds propres) ;
- carnets de consignes pour l'épreuve intégrée et pour les stages ;
- répertoire des lieux de stages ;
- fiches pédagogiques et grilles d'évaluation exemplatives pour chaque unité d'enseignement ;
- soutien aux enseignant·e·s dans leur appropriation de ces fiches et de ces grilles ;
- formulaires d'évaluation de l'enseignement par les étudiant·e·s ;
- formulaires d'enquêtes qualité...

Parallèlement à cela, l'établissement a mené une réflexion sur les abandons et a mis en œuvre des mesures de « raccrochage ». L'efficacité des activités de remédiations (notamment en mathématiques) est aujourd'hui démontrée. La stratégie visant à renforcer la cohésion des groupes-classes semble porter ses fruits. À ce sujet, l'établissement a mené une réflexion sur les nouveaux profils des étudiant·e·s entrant·e·s (jeunes adultes en provenance de



l'enseignement supérieur de plein exercice) et leur intégration aux groupes-classes existants dans le cadre de l'enseignement modulaire de promotion sociale et du décret Paysage.

Enfin, un important travail de motivation est réalisé :

- récurrence des activités extra-muros : visites de chantier, de salons... Il semble raisonnable de penser que ces activités permettent de donner du corps (du sens) à la formation et, par là même, de « raccrocher » elles aussi les étudiant·e-s dans les moments difficiles ;
- aménagement d'un local de section dans lequel sont entreposés les TFE des années précédentes, de la documentation technique, etc. Toutefois, hormis en troisième année, les étudiant·e-s ne semblent pas avoir connaissance de ce local. Celui-ci mériterait donc un effort de valorisation supplémentaire ;
- « séance de motivation » avec des étudiant·e-s diplômé·e-s qui viennent à la rencontre des étudiant·e-s de 1<sup>re</sup> année ;
- « séance de dédramatisation » de l'épreuve intégrée (cf. supra)...

## Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

### Gouvernance

La direction offre un soutien important et apprécié aux initiatives proposées par l'équipe enseignante (visites de chantiers, sorties, etc.), équipe qui est, de son côté, très ouverte et dynamique.

En partenariat avec la coordination qualité, elle veille à « dédramatiser » les obligations des enseignant·e·s, nouvelles ou méconnues pour certain·e·s (rédaction de fiches UE, mise en place de grilles d'évaluation critériées, etc), en les accompagnant, en particulier les expert·e·s, (enseignant·e·s sans titre pédagogique engagé·e·s pour leurs compétences spécifiques dans certaines unités d'enseignement) dans leur appropriation de ces obligations.

On peut donc dire que l'établissement évolue selon une spirale positive : les échanges au sein de l'équipe enseignante, mais aussi entre celle-ci et les instances dirigeantes, se multiplient, de même que les supports proposés par la coordination qualité.

Globalement, les experts observent une bonne connivence entre direction, enseignant·e·s et étudiant·e·s, ce qui conduit à une convergence de vue dans les objectifs à atteindre et un climat de travail très serein.

### Qualité

La démarche qualité de la section est bien ancrée et ouverte à l'ensemble des parties prenantes ; elle suscite l'adhésion et l'enthousiasme de toutes et tous, y compris des ancien·ne·s étudiant·e·s (ce qui est assez rare). L'important travail d'implication des étudiant·e·s dans la démarche crée un « esprit de corps » et a visiblement pour effet de les motiver dans la poursuite de leur formation.

Le fait que la Cellule qualité soit à la fois stratégique et opérationnelle semble pertinent, surtout dans une petite structure (dans laquelle les moyens ne peuvent être gaspillés).

La révision annuelle des plans d'action fait preuve d'une démarche PDCA bien comprise et efficacement implantée (évaluations des enseignements par les étudiant·e·s, évaluations globales de la section, rédaction de synthèses mises à disposition de toute l'équipe, renvoi vers la direction, *feed-back* aux étudiant·e·s, formalisation des actions à mener lors de la réunion de début d'année de la cellule qualité, etc.).

En bref, l'établissement semble avoir trouvé un équilibre fonctionnel assez stable entre, d'une part, le formalisme parfois un peu rigide des structures plus complexes et, d'autre part, le règne de l'informel inhérent aux très petites structures. Cet équilibre fonctionne bien, avec beaucoup de convivialité, de collaboration, de participation et d'entraide entre tous.

### Plan d'action actualisé

Les axes de développement sont clairement identifiés et cohérents par rapport à ceux du plan d'action précédent. Le comité des experts ne peut qu'encourager les responsables de l'établissement à continuer sur la voie qu'ils ont ouverte.

Trois facteurs de développement nécessiteraient toutefois une attention particulière.

- l'aménagement technique des locaux (prises de courant, ordinateurs, etc.) offrirait plus de confort aux étudiant·e·s et aux enseignant·e·s ;

- la mise en place d'une plateforme pédagogique permettrait la centralisation en un seul lieu des informations utiles (mémentos, documents de cadrage, notes de cours, etc.) et garantirait leur accessibilité à toutes et tous et sur le long terme. La demande existe au moins du côté des étudiant·e·s ;
- le développement d'un site internet plus étoffé et convivial serait une source de meilleure visibilité externe.

## Conclusion générale

Les expert·e·s souhaitent à ce stade citer une phrase qu'ils ont eu le bonheur d'entendre lors de leur visite et qui, mieux que toute autre, synthétise un état d'esprit qui ne semble démenti par personne :

« Nous avons les meilleur·e·s étudiant·e·s qui soient ! »

Les cours de promotion sociale Saint-Luc à Liège ont fait la démonstration, à travers l'évaluation de suivi, de l'existence au sein de l'établissement et de la section Construction d'une culture qualité partagée par toutes et tous. L'établissement est résolument engagé dans une démarche d'amélioration continue soutenue par des indicateurs adéquats.

Confronté à ce qu'il a lu, vu et entendu, le comité des expert·e·s ne peut à son tour que répondre, dans un même élan d'enthousiasme :

« Continuez comme ça ! »

## Droit de réponse de l'établissement


**Droit de réponse de l'établissement évalué**

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (1, 2 ou 3)	Paragraphe ciblé	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Alain GERARD, directeur  


Nom et signature du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'évaluation de suivi

Aline CAUWAERT, coordinatrice  
